



SERVICE DEMENAGEMENT DE PARTICULIERS

Certificat

Certificate

Admission n° 12 /02390
du 9 août 2012

Ce certificat annule et remplace tout certificat
antérieur

AFNOR Certification certifie que l'activité de service

De l'entreprise :

Pour le site :

SAS MICHEL BROSSARD

**30 rue de la Baritauderie
79303 BRESSUIRE**

a été évaluée et jugée conforme aux exigences du règlement de certification

de la marque NF Service

« SERVICE DE DEMENAGEMENT DE PARTICULIERS – NF 144 »

ainsi qu'aux règles générales de la marque NF Service et aux normes suivantes :

NF EN 12522-1 et NF EN 12522-2 (Octobre 1998)

En conséquence, l'entreprise est autorisée à utiliser la marque NF Service.

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

- ◆ L'accueil
- ◆ L'exécution du déménagement
- ◆ Le service après vente

Sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification et sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valable **3 ans** jusqu'au **9 août 2015**.

Directrice Générale

Florence Méaux